

**Nombre de
membres en
exercice** : 11

Séance du vendredi 26 avril 2013

L'an deux mille treize et le vingt six avril l'assemblée régulièrement convoqué le 18 avril 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Présents : 7

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Bernadette GERHART, Bernadette CHARBONNIER, Claude DENISART, Joël MOREL, Marc SANCIER, Jean-Marc LAGOUBIE

Votants : 7

Représentée : Ghyslaine VAN DE VYVER par Jean-Jacques DREVET

Absents : Didier KRETZ, Virginie CHANAL, Marie-Line CHARBONNIER

Secrétaire de séance : Bernadette CHARBONNIER

Ordre du jour

- Remplacement ballons éclairage public
- Participation Ecole de Charly sur Marne
- Participation Classe Patrimoine Ecole de Charly sur Marne
- Devis curage de fossés
- Devis réfection regard pluvial
- Devis paratonnerre
- Erreur devis supplément travaux de réfection caniveau Place de la Halle
- Adhésion de Saulchery au SIVU de la Picoterie
- Fonds Départemental de Solidarité 2013
- Indemnisation VC 12
- Formation
- Questions diverses

Objet : Éclairage Public - Eradication de 16 ballons - DE_2013_40 votée à l'unanimité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage l'éradication de 16 ballons fluorescents dans le Hameau de Villers le Vaste.

Le coût total des travaux s'élève à 8 318,47 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des console, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 3 743,31 €. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la rénovation de l'éclairage public
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée

Objet : École - Participation école de Charly - DE_2013_41 votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de participer financièrement aux frais de scolarisation des enfants de CM 1 et CM 2 à Charly sur Marne en 2012/2013, pour un montant total de 5 000 €.

Objet : Ecole - Classe patrimoine Charly - DE_2013_42 votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de participer financièrement à un séjour "classes Patrimoine " concernant trois élèves scolarisés en classe de CM 2 à Charly sur Marne, pour un montant total de 225 €.

Les crédits budgétaires seront votés ultérieurement par délibération modificative budgétaire.

Objet : Voirie - Curage de fossés - DE_2013_43 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été établis pour le curage des fossés à la Voie du Chatel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis établi par l'EURL PUR&CO pour un montant de 873,08 € TTC.

Objet : Voirie - Regard Villers le Vaste - DE_2013_44 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été établis pour la réfection d'un regard Rue de la Pierre au Fées à Villers le Vaste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition établie par l'EURL PUR&CO pour un montant TTC de 741,52 €.

Objet : Paratonnerre - mise aux normes - DE_2013_45 votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'État pour les travaux de mise aux normes du paratonnerre de l'Église, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 25 % du montant HT des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Objet : Paratonnerre - Mise aux normes - DE_2013_46 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rapport a été établi sur le paratonnerre de l'Église. Ce rapport montre que le dispositif n'est pas aux normes et ne protège pas le bâtiment.

Il expose le devis établi par BODET pour la mise aux normes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- approuve le devis établi par BODET pour un montant de 12 877,07 € TTC
- sollicite une subvention au titre du CDDL
- dit que la dépense non couverte par les subventions sera financée sur les fonds libres.

Objet : Réfection caniveau Place de la Halle - DE_2013_47 votée à l'unanimité

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 22 mars 2013, un devis pour un supplément de travaux d'un montant de 2 288,83 € a été accepté pour la réfection du caniveau Place de la Halle. Ce devis comporte une erreur : la TVA n'a pas été calculée sur la rubrique "terrassément". Le montant de la facture est donc supérieure à celui du devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder au mandatement de la facture d'un montant TTC de 2 344,55 €.

Objet : SIVU PICOTERIE - Adhésion de Saulchery - DE_2013_48 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération en date du 15 avril 2013, le Conseil Syndical du SIVU de la Picoterie a accepté l'adhésion de la Commune de Saulchery.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Saulchery au SIVU de la Picoterie.

Objet : Fonds départemental de solidarité voirie 2013 - DE_2013_49

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la Commune de Marigny en Orxois :

- sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2013 pour les travaux suivants :

. opération 13-5092, travaux de voirie,

VC 12 Chemin de Marigny à Montreuil aux Lions

longueur 35 mètres

montant de l'opération TTC : 25 116 €

montant de l'opération HT : 21 000 €

montant de la subvention : 5 670 €

charge communale : 19 446 €

- s'engage :

. à affecter à ces travaux 19 446 € sur le budget communal

. à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

Objet : Indemnisation - DE_2013_50 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal que des automobilistes ont endommagé leur véhicule à cause des nids de poule sur la Voie Communale n° 12, dite Chemin de Marigny à Montreuil aux Lions. Il explique également qu'en raison des effractions récentes, les Mutuelles du Mans ne couvrent pas les dégâts.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la demande de Monsieur Guy MILLAUD, domicilié 9 Rue du Moulin à Vent 77440 Vendrest et après en avoir délibéré, accepte de verser une indemnité de 333,78 € à MAAF Assurances, Compagnie qui assure Monsieur MILLAUD.

Objet : Formation - DE_2013_51 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal que la détention d'un certificat individuel est obligatoire pour utiliser, à titre professionnel, les produits phytopharmaceutiques, les vendre ou conseiller leur utilisation. Dans le cadre de cette nouvelle législation, le Maire en qualité d'acheteur des produits et l'employé communal en qualité d'utilisateur doivent suivre une formation pour obtenir un certificat individuel. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les deux propositions de formation établies par le CFPPA de Verdilly pour un montant total de 490 €.